

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD156

présenté par
Mme Park, rapporteure

ARTICLE 51

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.